



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 octobre 2022, le sigle (abréviation), l'emblème et le drapeau de l'«Organisation Mondiale de la Santé Animale», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le sigle (abréviation)
en français: OMSA
en anglais: WOAAH
- b. l'emblème



World Organisation
for Animal Health
Founded as OIE

- c. le drapeau



31 octobre 2022

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

